

N°2016-CA-12

- Membres théoriques :
17
- Membres en exercice :
17
- Membres présents :
10
- Pouvoirs :
4
- Votants :
14

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**RAPPORT RELATIF A LA MISE A JOUR DU SCHEMA DEPARTEMENTAL
D'ANALYSE ET DE COUVERTURE DES RISQUES (SDACR)**

Le 17 juin 2016, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 03 juin 2016, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 10 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Blandine LEFEBVRE.

MM. Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Philippe LEROY, Didier REGNIER, Sébastien TASSERIE.

Suppléante

Mme Maria-Dolorès GAUTIER-HURTADO.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel André BENKEMOUN, Directeur départemental, le Colonel Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Colonel Thierry SENEZ, le Commandant Hervé TESNIERE, le Commandant Luc TACONNET, le Caporal Thomas BRU, Dominique PROUST, Payeur départemental.

III. Membre de droit :

M. Jean-Marc MAGDA, Directeur de Cabinet.

IV. Pouvoirs :

M. Luc LEMONNIER à M. André GAUTIER,

M. Michel LEJEUNE à Mme Blandine LEFEBVRE,

Mme Florence THIBAudeau RAINOT à Mme Sophie ALLAIS,

Mme Agnès FIRMIN LE BODO à Monsieur Sébastien TASSERIE.

Étaient absents excusés :

Mme Agnès FIRMIN LE BODO, Florence THIBAudeau-RAINOT, Florence DURANDE, Chantal COTTEREAU.

MM. Gérard JOUAN, Michel LEJEUNE, Luc LEMONNIER, Jean-Pierre THEVENOT, le Capitaine Samuel PERDRIX – représenté, le Capitaine André HENRY, le Lieutenant Hervé PASQUIER.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (Sdacr) a été arrêté par le préfet le 17 décembre 2015.

Un SDACR évolutif

Conformément au principe d'évaluation et de revue périodique arrêté dans le Sdacr, depuis sa signature, un certain nombre d'ajustements sont déjà identifiés et donnent lieu à une mise à jour concomitante des différentes composantes du référentiel opérationnel (Sdacr, règlement opérationnel, règlement intérieur) selon un séquençage différent.

Les évolutions recensées pouvant d'ores et déjà être ajustées et mises à jour concernent :

- **les évolutions du territoire**, par les créations de nouvelles communes en Seine-Maritime, et dans le département de l'Eure,
- **le regroupement des Cis Eu, Le Tréport et Etalondes et la nouvelle dénomination du Cis**,
- **l'ajustement du plan de déploiement départemental**,
- **la complémentarité de couverture opérationnelle avec les départements limitrophes** suite à la révision des conventions interdépartementales d'assistance mutuelle avec les Sdis de la Somme et de l'Oise,
- **l'adéquation des ressources du Sdis en moyens opérationnels**,
- **le contexte national et international de menaces d'attentats multi sites et de tuerie de masse** devant être mieux pris en compte dans le catalogue des risques particuliers,
- **les erreurs matérielles identifiées.**

De plus, plusieurs évolutions ont été identifiées. Elles nécessitent un travail important et concerté avant d'être intégrées dans le Sdacr. Ces évolutions portent sur :

- la meilleure prise en compte des centres dont le mode d'organisation est la disponibilité,
- l'analyse et l'ajustement des secteurs opérationnels et plan de déploiement associés,
- le rôle opérationnel des chefs de centre,
- l'organisation et le fonctionnement des centres d'incendie et de secours dans la gestion et la planification des potentiels opérationnels journaliers (POJ).

Elles feront donc l'objet d'une intégration en fin d'année 2016. Dans l'immédiat, il est proposé d'intégrer les évolutions suivantes.

Évolutions du territoire

Les nouvelles communes

Le territoire de la Seine-Maritime a connu une évolution avec la création de six communes nouvelles au 1er janvier 2016. Elles regroupent 27 anciennes municipalités. La Seine-Maritime compte désormais 718 communes contre 745 jusqu'en 2015.

Cette évolution a conduit à considérer les anciennes communes comme des quartiers de la nouvelle commune d'appartenance ; ceci a permis le maintien en adéquation des critères de population et de densité déterminant le classement des communes en zone A, B ou C. De même, cette segmentation en quartiers a permis une couverture multi-centres des nouvelles communes dont le territoire est pour certaines très étendu.

Cette approche par quartiers était jusqu'à présent utilisée essentiellement pour les concentrations urbaines.

Le regroupement des Cis Eu, Le Tréport et Etalondes

Le regroupement et la nouvelle dénomination du centre « Les Prés Salés » imposent la mise à jour notamment du plan de déploiement départemental, des tableaux des potentiels opérationnels journaliers (POJ), de la dotation des matériels et de l'ensemble de la cartographie associée.

L'ajustement du plan de déploiement départemental (PDD)

Dans le respect des principes du Sdacr qui reposent sur les notions d'efficience (priorité au centre le plus proche) et d'efficacité (priorité aux délais d'intervention) pour assurer une réponse opérationnelle optimale et pérenne, le plan de déploiement départemental est mis en œuvre. Aussi, les retours du terrain mettent en évidence un certain nombre d'écarts entre le délai théorique du système d'information géographique (SIG) et la réalité de terrain. Il est nécessaire dans l'intérêt de la victime de procéder à un premier ajustement du plan de déploiement départemental. De même, le plan de déploiement de début de nuit de la rive-sud de l'agglomération rouennaise nécessite un ajustement permettant une meilleure mise en adéquation de la réponse opérationnelle et du potentiel des centres du secteur (Sotteville-lès-Rouen, Rouen Sud, Le Grand-Quevilly).

Complément de couverture opérationnelle

Dans le prolongement de l'ajustement du plan de déploiement départemental, il convient d'intégrer les conventions interdépartementales d'assistance mutuelle (CIAM) permettant aux Sdis limitrophes de couvrir en premier appel certaines communes de la Seine-Maritime. En effet, les CIAM sont effectives avec les Sdis de la Somme, de l'Oise et de l'Eure.

Répartition qualitative des potentiels opérationnels journaliers

Correction d'une erreur matérielle identifiée dans le tableau 12 de chapitre IV, précisant les compétences attendues en fonction de l'effectif du POJ à quatre.

L'adéquation des ressources du Sdis en moyens opérationnels

La prise en compte du regroupement des Cis Eu, Le Tréport et Etalondes, et la répartition des engins consécutive, ainsi que la mise en service opérationnelle d'une ambulance bariatrique au centre Rouen Sud.

Un contexte national et international de menaces d'attentats multi sites

Les événements tragiques de 2015 ont mis en exergue une nouvelle forme de menace : attentat multi sites dans un espace-temps court aux conséquences humaines importantes (tuerie de masse à l'arme de guerre). Ce nouveau risque impose aux pouvoirs publics, aux forces de l'ordre et de sûreté et aux services de secours de repenser les concepts opérationnels d'intervention tirés du retour d'expérience des attentats du 13 novembre 2015, notamment :

- la prise en charge des victimes pour les primo intervenants de la sphère « Santé-secours »,
- l'implication dans le dispositif de secours des associations agréées de sécurité civile dans les missions de soutien et de prise en charge des impliqués,
- la création pour les forces de l'ordre, d'équipes d'interventions spécialisées dans les départements,
- la montée en puissance de la cellule interministérielle d'aide aux victimes d'attentats (CIAV) avec sa déclinaison au plan local,
- l'implication de la sphère judiciaire dans la gestion de la liste des victimes.

Par ailleurs, en termes de planification, il est nécessaire de consolider le volet « attentats ».

Il convient ainsi :

- de parfaire la connaissance mutuelle des modes d'action entre les acteurs,
- d'identifier ce qui fait défaut dans les plans,
- d'identifier les capacités hospitalières.

Dans ce cadre, le volet « Menaces terroristes conventionnelle ou NRBC » du catalogue des risques particuliers annexé au Sdacr, est complété en ce sens.

L'ensemble des mises à jour intégrées dans le document source Sdacr et ses annexes abroge la version V0.

L'adoption de la mise à jour du Sdacr (version V0.1) conduit à abroger les délibérations et les actes en découlant.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, les avis suivants ont été recueillis :

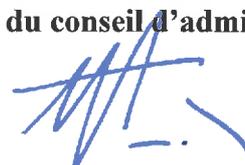
- la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours s'est prononcée le 14 juin 2016 avec avis favorable à la majorité absolue,
- le comité technique s'est prononcé le 15 juin 2016 avec avis favorable à la majorité du collège des représentants du personnel et avis favorable à l'unanimité du collège des représentants de l'administration,
- le comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires s'est prononcé le 15 juin 2016 avec avis favorable à l'unanimité,
- le collège des chefs de service de l'État a rendu un avis favorable le 16 juin 2016.

*

**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration saisis pour un avis conforme émettent un avis favorable à l'unanimité.

Le président du conseil d'administration,



André GAUTIER

